

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Anniversaire de l'Armistice. — Résolutions votées par la 5^e Assemblée de la CIMIAC. — Une Manifestation des Aveugles de Guerre de l'Est. — Le Mariage de notre Président.

Informations

Le Cabinet du Ministre des Pensions. — Promenades. — Aux Camarades de passage à Paris. — Ultime recommandation. — Nos Délégations. — Société d'Impression et de Reliure du Livre pour les Aveugles.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Caisse Fraternelle. — Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 5 Octobre 1929. — Comptes rendus de réunions des Groupements départementaux du Finistère, du Tarn, et du Groupe Régional de Limoges. — Avis divers.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

8^e P 606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat;
Mme Marthe BRANDÈS;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. COTTIN, notaire honoraire;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUCO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss GRACE HARPER;
Miss WINIFRED HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la marquise MAUNOURY;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
Général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

L'Anniversaire de l'Armistice

C'est fini. Le canon s'est tu. Sur toute la ligne de combat, l'orage soudain s'est apaisé. De proche en proche, les clairons ont répété la sonnerie qui, là-bas, a retenti, prescrivant à tous l'ordre de cesser le feu. L'œuvre de dévastation et de mort qui s'est accomplie sans arrêt depuis cinquante-deux mois est enfin suspendue. Les plénipotentiaires allemands ont accepté les conditions de l'armistice qu'ils avaient demandé et qui viennent de leur être dictées par le maréchal Foch au nom des puissances interalliées.

Les hommes qui, en ce jour du 11 novembre 1918, se trouvent dans toutes les formations du front, tressaillent d'une joie faite de sentiments divers. Est-ce possible? Vont-ils être délivrés de l'enfer où, par miracle, ils n'ont pas encore disparu? Cette date du 11 novembre marque-t-elle le terme de l'horrible cauchemar qu'ils vivent depuis un si long temps? Et tandis que, dans la tranchée où l'obus meurtrier ne viendra plus abattre personne, le poilu prend conscience de l'heureuse réalité, au loin, dans les hameaux, dans les bourgs et dans les villes, ceux qu'il a laissés et qui bientôt le retrouveront, laissent déborder leur joie en mêlant leurs refrains allègres au joyeux carillon qui s'envole des clochers. A Paris, la foule est en délire; des cortèges sillonnent les rues où partout on se presse, et de toutes les poitrines jaillissent des cris d'enthousiasme saluant l'annonce de la victoire libératrice. D'un bout à l'autre du pays, c'est la même allégresse. C'est fini! Cette guerre ne causera plus d'innocentes victimes; le cortège des mères, des épouses endeuillées ne s'allongera plus, chaque jour, de multiples unités; le nombre des mutilés, des invalides, ne s'augmentera pas davantage; aux ruines amoncelées ne viendront plus s'ajouter d'autres ruines. La force brutale est vaincue; la grande espérance qui emplissait nos cœurs est enfin réalisée.

Ceux qui, comme moi, sont en captivité en ce jour heureux, dans les camps de prisonniers de guerre en Allemagne, et qui ont compris, en dépit de certaines informations officielles, que des événements importants se préparent, par l'attitude même des sentinelles amenant, par exemple, de son mât le drapeau impérial flottant au-dessus de la « kommandatur » du camp de Parshim (Mecklembourg) où j'étais interné, et le remplaçant par des emblèmes séditieux, ceux-là aussi, ceux-là surtout, peut-être, vivent des heures inoubliables. Et il me semble entendre encore le tonnerre formidable d'acclamations accueillant la grande nouvelle qu'on ne peut plus nous celer. L'armistice est signé. Nous sommes libres, enfin libres, et la guerre a pris fin.

Onze ans se sont, depuis lors, écoulés. Le temps qui accomplit son œuvre et qui fait si souvent naître l'indifférence, la lassitude et l'oubli, n'a pas encore entièrement effacé le souvenir de l'événement qui s'est produit le 11 novembre 1918. Nous le commémorons chaque année. Mais le caractère de cette commémoration n'est-il pas déjà singulièrement altéré? Sans doute, des cérémonies officielles sont organisées et, à l'instant précis où sonne la onzième heure, la foule, massée aux abords de l'Arc de Triomphe sous lequel repose l'Inconnu, observe une minute de silence avant d'assister au défilé des troupes. Mais, pendant ce recueillement d'une minute, si les bouches sont closes, la pensée se reporte-t-elle vraiment vers ceux, qui, il y a onze ans, mirent l'envahisseur dans la nécessité de reculer? L'évocation d'un passé, pourtant si proche de nous, est-elle vraiment complète et le spectacle du moment ne retient-il pas, au contraire, davantage l'attention?

Nous, du moins, les mutilés de la guerre, nous, les anciens combattants, ne laissons jamais passer l'anniversaire de l'armistice sans le célébrer dignement, non pas nécessairement par des manifestations extérieures, mais par une affirmation renouvelée de notre attachement à la paix, conditionné par le maintien de la sécurité garantie elle-même par l'arbitrage obligatoire de tous les conflits éventuels.

Une fois, chaque année, le 11 novembre précisément, nous, les mutilés de la guerre, nous les anciens combattants, rappelons-nous que ceux qui, partis comme nous, pour le théâtre des opérations, n'en sont jamais revenus, ceux-là sont morts pour que d'autres vivent, et qu'il nous appartient de tout mettre en œuvre pour que soit évité le retour d'une guerre dont le bilan serait catastrophique.

Et, si nous souhaitons une ère de concorde universelle, ne devrions-

nous pas faire effort pour réaliser dans nos relations immédiates, avec ceux dont la vie journalière nous rapproche, cette harmonie indispensable au développement et au mieux-être des collectivités? L'occasion nous est donnée, le 11 novembre, à nous, les mutilés de la guerre, à nous, les anciens combattants, de communier dans une même pensée. Tous devraient prendre l'engagement, ce jour-là, de faire taire les sentiments égoïstes qui en eux sont parfois prédominants et les liens créés par la fraternité des tranchées, s'ils avaient tendance à se relâcher, ne devraient-ils pas se resserrer au souvenir des mêmes angoisses éprouvées, des souffrances ensemble endurées? Chaque homme, il est vrai, a sa personnalité propre : tout un ensemble de facteurs d'ordre psychologique concourent à faire de lui ce qu'il est et on ne saurait prétendre leur imposer à tous des réactions uniformes. Mais, à côté des diversités naturelles, par-dessus ces traits distinctifs de chaque individu, un caractère leur est commun à tous, ils sont des hommes, supérieurs, par conséquent, aux espèces animales que l'instinct seul anime.

Pour la sauvegarde de cette humanité dont chacun de nous est une partie intrinsèque, tâchons, de plus en plus, d'être meilleurs, et dans nos sphères d'action respectives, ayons toujours le souci de servir cet idéal humain qui se confond avec le règne de la raison comme nous l'avons défendu de toute notre énergie, pendant les 52 mois de la guerre qui nous fut imposée et dont nous commémorons la fin, ce mois-ci.

Elie CLAINVILLE-BLONCOURT.



Résolutions

votées par la 5^{me} Assemblée de la CIAMAC

Parmi les diverses résolutions votées par la CIAMAC au cours de sa 5^e assemblée et publiées dans son dernier Bulletin, nous en extrayons quelques-unes dont nos camarades trouveront le texte ci-après.

La présidence du Comité international ayant été jusqu'ici exercée par un Autrichien, un Français et un Allemand, il apparut juste que la présidence pour l'année 1930 fut accordée à un camarade appartenant aux nations slaves. Il fut décidé que la présidence du Comité reviendrait cette année à l'Association Polonaise des victimes de la guerre qui verrait là une marque tangible de la reconnaissance de la CIAMAC pour sa collaboration de longue date et l'excellente organisation de la cinquième assemblée annuelle, Karkoszka (Pologne) fut élu à l'unanimité.

Sur proposition de Pichot (France), le Comité décida que la prochaine Conférence aura lieu à Paris.

RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE

I. L'ORGANISATION DE LA PAIX

RÉSOLUTION SUR LA PAIX

I. La CIAMAC se réjouit que le Pacte de renonciation à la guerre soit entré en vigueur le 24 juillet 1929 entre presque toutes les nations du monde. Elle proclame que le pacte mettant la guerre « hors la loi » exige que de nouvelles étapes soient promptement franchies pour l'organisation de la paix.

En conséquence, le devoir de tous les Etats est de reconnaître la compétence obligatoire de la Cour Permanente de Justice Internatio-

nale et d'adhérer à la totalité de l'Acte général d'arbitrage proposé par l'Assemblée de la Société des Nations.

II. Considérant, d'autre part, que le retour de la course aux armements est très dangereux pour la paix et que les travaux techniques préparatoires du désarmement ne doivent pas plus longtemps retarder les décisions d'ordre politique.

la Conférence de la CIAMAC réclame énergiquement qu'en 1930 soit réunie la première conférence générale de désarmement. Toutes les mesures propres à prévenir les conflits et à accroître la sécurité des nations signataires, notamment le contrôle international effectif de l'exécution des engagements pris doivent être prévues pour aboutir à des résultats substantiels.

RÉSOLUTION SUR LA PRESSE ET LES MANUELS SCOLAIRES

Considérant que les accords négociés par les gouvernements en vue de la consolidation de la paix et de l'organisation de la communauté européenne n'auront d'efficacité que si leur réalisation est soutenue par l'adhésion loyale des masses populaires,

considérant qu'il convient de combattre les partis bellicistes qui essaient de déformer l'opinion publique par les manuels d'histoire destinés à la jeunesse et par des nouvelles tendancieuses propagées dans la presse,

considérant qu'il appartient aux anciens combattants de lutter énergiquement contre toutes les tentatives qui pourraient réveiller les vieilles rancunes et créer un état d'esprit favorable à de nouvelles aventures guerrières,

La CIAMAC décide :

Tous les groupements adhérents à la CIAMAC devront exercer dans leurs pays respectifs une surveillance attentive sur les manuels scolaires et sur les informations de presse. Ils devront s'efforcer par tous les moyens en leur pouvoir de dénoncer et de proscrire les mensonges et les excitations à la haine qui seraient susceptibles d'entraver la collaboration nécessaire des peuples européens et de compromettre le maintien de la paix.

APPEL A LA JEUNESSE

Considérant que le souvenir des souffrances que la guerre mondiale a apportées au monde commence à s'effacer,

considérant qu'une nouvelle génération se forme qui n'a heureusement pas connu la guerre par sa propre expérience,

Les trois millions de victimes de la guerre appartenant aux divers pays d'Europe estiment que c'est leur devoir sacré de rappeler, afin qu'il soit constamment présent à tous les esprits, l'effroyable bilan des quatre années de tuerie.

L'Europe a subi du fait de la guerre un déficit de 35 millions d'hommes dont 10 millions sont restés sur le champ de bataille, 15 millions périrent de faim et de fatigue, le reste des pertes provenant du déficit des naissances. Dix millions d'hommes sont revenus à leur foyer mutilés, gravement blessés ou malades. Le bien-être de plusieurs générations a été détruit. Vainqueurs et vaincus plient sous le poids des impôts et subissent le joug d'énormes dettes. La morale et la civilisation de l'humanité ont été abaissées à un niveau effroyable. L'immensité des souffrances que traduit ce bilan, les conséquences incalculables de ces pertes pour l'avenir des peuples, font une obligation aux générations de la guerre de mettre en garde la jeunesse qui naît à la vie contre l'intoxication psychologique et morale que les partisans de la guerre et de la force s'emploient avec toujours plus d'audace à réaliser en comptant sur l'inconstance des hommes et l'esprit d'aventure des jeunes gens.

Les associations adhérentes à la CIAMAC s'obligent à faire auprès de la jeunesse une propagande active contre la guerre et à dire à chaque occasion aux générations nouvelles ce que la guerre a coûté en hommes et en bonheur, ce qu'elle a détruit de richesses et de civilisation.

II. LES DROITS DES VICTIMES DE LA GUERRE

RÉSOLUTION SUR LES CONDITIONS D'ORIGINE DU DOMMAGE

La Conférence,
considérant

que la présomption légale d'imputabilité est la juste contre-partie des conditions d'incorporation et des obligations qu'implique le service militaire;

Que cette présomption doit s'appliquer aussi bien aux affections nouvelles qu'aux aggravations des maladies préexistantes;

qu'en pratique il est impossible de discriminer dans les conséquences d'une maladie aggravée au service la part provenant vraisemblablement de l'exécution du service et celle résultant de l'évolution normale du mauvais état de santé préexistant;

proclame la nécessité :

d'admettre au bénéfice de la présomption d'origine toutes les affections constatées pendant le service, ainsi que celles qui ont pu se développer en raison de l'état de moindre résistance, postérieur à la libération du service;

d'indemniser au même titre les infirmités contractées et les infirmités aggravées au service.

RÉSOLUTION SUR LE MINIMUM DE GRAVITÉ DU DOMMAGE

La Conférence considérant

que la plupart des législations subordonnent l'indemnisation du dommage subi à un minimum de gravité;

que cette condition de gravité ne peut se justifier que si elle écarte simplement des blessures ou maladies dont les conséquences économiques ou physiologiques sont minimales;

demande que le minimum de gravité soit fixé à un niveau tel que les restrictions qu'il implique affectent exclusivement les lésions dont les conséquences économiques et physiologiques sont négligeables.

RÉSOLUTION SUR LE DROIT A PENSION ET L'ÉTAT DE BESOIN

La Conférence considérant

que l'existence d'un dommage matériel ne saurait être subordonnée à la constatation d'un état de besoin;

que tout dommage matériel résultant de blessures ou maladies imputables au service doit être réparé;

que la fixation d'un maximum de revenus au delà duquel la pension est suspendue met obstacle au droit à réparation;

qu'il n'est pas possible d'assurer aux victimes de la guerre des conditions d'existence décentes, dès lors que la jouissance d'un revenu minime entraîne la suspension du droit à pension;

affirme que le droit à pension et le montant des indemnités allouées aux invalides, aux veuves et aux orphelins doivent être indépendants des revenus dont peuvent jouir les victimes de la guerre.

Une Manifestation des Aveugles de Guerre DE L'EST

L'Amicale des Aveugles de Guerre de l'Est, que préside avec tant de dévouement notre camarade Petitjean, et qui groupe en même temps que les Aveugles de guerre, des trois départements recouvrés, les Aveugles de guerre des départements limitrophes, avait tenu à célébrer d'une façon toute particulière la Fête Nationale du 14 Juillet 1929. Aimablement invité par Petitjean, notre Président Scapini, qui s'était trouvé dans l'impossibilité de se rendre à Strasbourg, avait prié le Secrétaire général de l'U. A. G. de le représenter.

Après diverses cérémonies, auxquelles participa l'Amicale au cours de la matinée, un banquet de 150 couverts réunit à midi au grand restaurant du Magmod, spécialement et superbement aménagé pour la circonstance, les Aveugles de guerre, leurs guides et leurs nombreux amis.

A la table d'honneur que présidaient Mme et M. Borromée, préfet et président d'honneur de l'Amicale, avaient pris place Mme et M. Petitjean, président, M. Bloncourt, secrétaire général et délégué de l'U. A. G. de Paris, Mme et M. André Blum, vice-président du Comité d'Action, M. le général Lagrue, M. Aron Weil et Mme, présidente de l'A.D.F., M. Paul Boubée, administrateur-délégué du Magmod, M. Collier, directeur de la Manufacture Nationale des Tabacs de Strasbourg, M. de Leyritz, directeur du Cabinet du préfet, Mme Edmond Blum, M. le Dr Humbert, M. Grénot, médecin-commandant le Centre de Réforme, M. Helmer, directeur général d'assurances, M. Frick, sous-inspecteur de l'Assistance publique, M. Crabbé, correspondant du *Journal*, M. Monpourt, président des A.P.G., correspondant du journal *Les Dernières Nouvelles de Strasbourg*, M. Houillon, correspondant du *Journal d'Alsace-Lorraine*, M. Erichson, correspondant du *Journal de l'Est*.

A l'issue du repas, le président Petitjean réclamant l'indulgence de son auditoire en s'annonçant comme un orateur d'occasion, prononce une courte allocution. Il remercia tous ceux qui avaient participé à l'organisation de cette manifestation d'union fraternelle. Il remercia et félicita le camarade Bloncourt d'avoir fait le déplacement de Paris-Strasbourg pour assister et collaborer à la manifestation. Il dit combien il était heureux de savoir réunis sous les plis du drapeau de l'Amicale, les camarades des départements limitrophes aux camarades des trois départements recouvrés. L'Amicale reflète maintenant sa vraie signification, puisqu'elle comprend tous les Aveugles de guerre de l'Est. Cette réunion grandit le palmarès de la Société, puisqu'elle incarne un parfait esprit de camaraderie entre ceux qui ont servi malgré eux sous l'uniforme « foldgrau » et ceux qui ont servi sous l'uniforme « bleu horizon ». Le président Petitjean termine en levant son verre à la prospérité de l'Amicale et à la santé de tous les convives.

Son discours est salué par de chaleureux et unanimes applaudissements.

M. André Blum, grand ami des Aveugles de guerre, prononça alors un discours qui fut interrompu d'ovations et dont nous sommes heureux de pouvoir communiquer aujourd'hui les passages suivants :

« C'est avec une joie bien légitime, avec une émotion bien douce, que nous fêtons aujourd'hui le dixième 14 Juillet dans Strasbourg français.

« Avant la guerre, le 14 Juillet était une fête que nous allions célébrer au delà des Vosges. Nous, de l'ancienne génération alsacienne, nous nous rendions à Nancy, à Belfort, nous allions nous griser à la vision des revues militaires, nous chantions à tue-tête et le soir on rentrait le cœur plein d'espérance avec une sourde résignation en passant la frontière devant les gendarmes, qui nous épiaient.

« Aujourd'hui, inutile de se déplacer, ce qui était le Rêve hier est devenu la Réalité, c'est à Strasbourg même que nous célébrons la Fête Nationale. Cette fête nationale nous la fêtons, non seulement en Alsace française, mais aujourd'hui au milieu de ceux, qui ont accompli un des plus grands sacrifices que des hommes peuvent faire, au milieu de cette phalange d'Aveugles de guerre, qui nous ont apporté, ce qu'ils ne voient plus, mais défendent bien : les trois couleurs nationales.

« De grands établissements financiers, des industriels de marque, des philanthropes anonymes et modestes ont apporté leur appui à notre

réunion d'aujourd'hui. A tous merci du fond du cœur. Nos remerciements doublés de nos félicitations iront à M. Boubée, administrateur délégué du Magmod, qui avec désintéressement et empressement a su organiser ce banquet, où l'on ne sait pas ce qu'il faut admirer le plus : la bonne chère et les bons vins, l'organisation modèle, digne de l'établissement qu'il dirige avec compétence, ou le dévouement de son personnel, qui depuis le chef jusqu'au plus humble marmiton ont tenu à sacrifier un jour férié pour servir nos Aveugles de guerre.

« C'est que votre cause, chers Aveugles de guerre, est sacrée pour nous. Nous trouvons à votre contact un enseignement si profond, une leçon d'énergie si grande qu'il ne faut pas vous étonner que tous les concours vous soient acquis d'avance. Un des vôtres, et non des moindres, Georges Scapini, député de Paris, écrit dans son livre *Apprentissage de la Nuit* :

« Toutes nos facultés doivent tendre vers des améliorations morales
« ou matérielles, ceux qui épuisent leur activité en vains et inutiles
« regrets deviennent stériles.

« Lorsqu'un homme se trouve placé dans une situation désespérée,
« trois forces peuvent l'aider à en sortir, l'instinct de conservation,
« l'habitude de vivre et la volonté qui, lorsqu'elle est positive et pré-
« cise, se confond avec l'énergie. Les voies de la Providence sont
« impénétrables et le tragique de ma blessure me fut peut-être un
« bienfait. »

« Paroles d'énergie, paroles de volonté, paroles de consolation !

« Le même esprit, nous le trouvons dans cette admirable association de l'Amicale des Aveugles de Guerre de l'Est que vous dirigez avec tant d'ardeur, mon cher Petitjean, entouré de votre état-major de Kribbs, de Freidinger, de Kuster, de Galbourdin et de Weber.

« L'Amicale des Aveugles de Guerre de l'Est, fondée en 1924, groupe aujourd'hui 83 Aveugles de guerre, grands mutilés de guerre. Aucune différence n'est faite entre ceux qui ont été blessés sous l'uniforme bleu horizon ou sous l'uniforme feldgrau, formule heureuse de réconciliation. Le but est de s'entr'aider les uns les autres, se soutenir moralement et matériellement dans un esprit de solidarité et de bonne camaraderie. Tous les dossiers de pensions et d'allocations ont été liquidés. Des démarches en faveur du port de l'insigne des grands blessés sans distinction d'armée ont abouti, des augmentations de pension ont été accordées tenant compte de la dualité des langues dans notre région. Une mutualité d'entr'aide fonctionne, assurée par une caisse

fraternelle alimentée par des dons généreux, des représentations de cinéma, des subventions de communes, par la vente de cartes postales. Cette caisse assure à nos Aveugles de guerre des soins médicaux et de pharmacie en cas de maladies, des primes de décès et de natalité, des cadeaux de Noël à leurs enfants de moins de 16 ans.

« Enfin, grâce à un des grands bienfaiteurs de l'Œuvre, M. Benjamin Valloton, tous nos Aveugles de Guerre ont reçu des montres spéciales à sonnerie (Wecker), d'autre part 32 postes de T.S.F. ont pu être installés, permettant à nos Aveugles disséminés dans les villes et les campagnes d'entendre les plus beaux concerts et de se tenir au courant des nouvelles. Vos blessures, mes chers Aveugles de guerre, doivent être un enseignement aux générations montantes. Vos enfants qui vous regardent avec un petit air muet et interrogateur doivent être épargnés dans l'avenir. Que l'idée de paix se développe partout. Que la parole de notre ministre des Affaires étrangères soit la destinée de l'avenir : « Arrière les canons, arrière les mitrailleuses.

« Pour réaliser cet idéal, la France consciente de sa force morale, ne reniera jamais sa parole, ni les traités, ni ses dettes. Nous ne connaissons pas la théorie du chiffon de papier, mais nous entendons ne pas payer plus que nous ne recevons, comme nous entendons avoir notre sécurité appuyée sur des accords internationaux respectés, appliqués et garantis.

« Mais si nous voulons éviter le retour d'un pareil fléau, il faut que dans notre petite patrie, dans notre Alsace, il n'y ait plus d'Aveugles de l'après-guerre, qu'il n'y ait plus d'agitations susceptibles de devenir germes de guerre et de complications internationales.

« Vous, Aveugles de guerre, appuyés sur votre foi patriotique, sur votre foi dans les destinées de la France, vous êtes ici des clairvoyants, vous voyez clair, tandis que dans notre province d'autres se laissent aveugler par les gaz délétères d'une propagande sournoise et mensongère qui dénaturent tout ce qu'il y a de fondé dans des revendications de sain régionalisme, méconnaissant tous les sacrifices faits par la France, essaye de détacher notre Alsace de notre France à laquelle elle appartient de toute son âme et de tout son cœur.

« Mais en vain !

« Et ce soir, lorsque la flèche de la cathédrale embrasée du feu d'artifice traditionnel (qui nous apparaîtra d'autant plus beau qu'il a failli ne pas être) éclairera la plaine du Rhin sur les deux rives, les habitants verront s'attester l'œuvre à laquelle, vous, Aveugles de

Guerre, vous avez tant contribué et pour laquelle nous vous remercions du fond du cœur : celle d'une Alsace libérée de l'étranger, indissolublement liée à jamais à la France une et indivisible. »

M. Borromée, préfet du Bas-Rhin, dans une émouvante allocution, exalta les vertus des plus grands mutilés, vivant exemple de courage, d'abnégation, et pénétrés d'une sage clairvoyance. Avec eux son cœur s'écrie : « Vive la France ! », cri débordant d'amour, de reconnaissance, il le fait suivre d'un vibrant « Vive l'Alsace ! », car crier « Vivé l'Alsace ! », c'est crier « Vive la France ! »

De chaleureux vivats accueillirent les nobles paroles de M. Borromée et l'assistance debout entonna une fervente *Marseillaise*.

Quelques instants après remplis d'allégresse, quelques camarades chantaient leur reconnaissance et leur joie de vivre.

M. Marie, du central téléphonique de la Chambre des Députés, et M. Watt en furent les principaux animateurs.

Plusieurs de nos délégués prirent encore la parole en dialecte pour affirmer leur profond attachement à la France, à la grande France généreuse dont c'était la fête.

Dans la plus cordiale animation, cette charmante et intime réunion se prolongea durant l'après-midi et quand l'heure du train sonna on se sépara avec une cordiale poignée de mains et un « Au revoir, à bientôt. »



LE MARIAGE DE NOTRE PRÉSIDENT

Le mardi 29 octobre a été célébré, en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris, le mariage de Georges Scapini, président de l'U.A.G., avec Mlle Lucie-Marie Decour.

La cérémonie civile avait eu lieu la veille à la mairie du 17^e arrondissement où le maire, M. Mildé, avait, en des termes remarquables, exprimé ses souhaits aux nouveaux époux.

Les témoins du marié étaient : le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, et M. Jean Desbons, président de la Fédération Nationale des anciens prisonniers de guerre, député des Hautes-Pyrénées. Les témoins de la mariée étaient Mme la comtesse de Grand-saignes d'Hauterive, sa sœur, et son père, M. Pierre Decour, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre.

La bénédiction nuptiale fut donnée par M. le chanoine Loutil (en littérature Pierre Lhermite) qui prononça à l'adresse des jeunes époux une émouvante allocution.

Une assistance considérable se pressait dans l'Eglise Saint-François-de-Sales, où les membres du Conseil d'administration de l'U.A.G. et de nombreux camarades avaient tenu à venir eux-mêmes féliciter le Président de notre Association et lui dire tous leurs vœux de bonheur.

NOTES ET INFORMATIONS

Le Cabinet du Ministre des Pensions

Le nouveau ministre des Pensions, M. le docteur Gallet, a constitué comme suit son Cabinet :

MM. Thomas, directeur du Cabinet, Rey, chef-adjoint.

MM. Malhomme, chef du secrétariat particulier, Stora, sous-chef, Legendre, chef-adjoint, et Morel, attaché.

Promenades

Nous extrayons la lettre suivante du Bulletin de l'Office National des Mutilés et Réformés :

Le Directeur des Domaines de la Seine,
à M. le Ministre des Pensions,

« Le 5 avril 1929, —

« Le 5 avril 1929, M. le Ministre des Finances a, conformément aux propositions de M. le Directeur général des Domaines et de l'Administration des Beaux-Arts, décidé que, comme l'avait admis la Ville de Paris pour les jardins et promenades lui appartenant, aucune perception ne sera effectuée, en ce qui concerne les mutilés de guerre, pour prix de location des sièges dans les jardins des Tuileries, du Palais-Royal et du Luxembourg appartenant à l'Etat.

« La gratuité ainsi accordée aux mutilés sera portée à la connaissance des intéressés par l'affichage de nouveaux exemplaires du règlement et, de plus, par une mention spéciale que le concessionnaire de la location des sièges, M. Silly, a été invité à faire imprimer sur les tickets de perception; en attendant l'épuisement du stock actuel de ces tickets, ceux-ci seront revêtus d'un avis, au besoin par simple appo-

sition d'une griffe, signalant l'exonération de tout droit en faveur des mutilés.

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance ces mesures pour vous permettre, si vous le jugez opportun, de les notifier directement aux associations de mutilés de la région parisienne. »

Aux Camarades de passage à Paris

Nous rappelons encore une fois à ceux de nos camarades qui désirent occuper les chambres de notre Maison de la rue Ballu, qu'ils doivent de toute nécessité adresser une demande à nos bureaux, quelques jours à l'avance, en indiquant la date de leur arrivée et la durée de leur séjour.

Nous insistons vivement pour que ces prescriptions soient observées très scrupuleusement et nous demandons surtout à nos camarades qui seront de passage à Paris d'éviter de se présenter la nuit pour occuper une chambre, lorsqu'ils n'auront pas pu prévenir de leur arrivée et que cette chambre ne leur aura pas été réservée.

Ultime recommandation

Ainsi qu'on a pu le lire dans le compte rendu d'une des dernières séances du Conseil d'administration, les membres titulaires de l'U. A. G. ne remplissent pas toujours très exactement les fiches qui leur sont communiquées par nos soins pour nous permettre de constituer leur dossier qui doit se trouver dans nos archives et il arrive même assez souvent que certains négligent de nous faire retour de ces fiches.

Les plus grands ennuis peuvent résulter de cette négligence pour nos camarades ou pour leurs ayants droit lorsque certains renseignements nous font défaut au moment où nous sommes appelés à examiner telle ou telle requête de leur part.

A la suite d'une récente vérification des dossiers individuels, nous nous sommes rendu compte que deux cents camarades environ ont omis de nous faire parvenir la dernière fiche que nous avons envoyée à tous les membres titulaires. Nous la leur faisons tenir de nouveau sous pli individuel et nous attirons toute leur attention sur l'importance du questionnaire auquel ils devront répondre, et ce, dans leur propre intérêt.

Nos Délégations

Un service a été célébré, en l'Eglise Saint-Augustin, à Paris, le 18 octobre dernier, jour anniversaire de la mort de M. Ransons, bienfaiteur de l'U. A. G.

Notre Association, qui avait fait célébrer ce service, y était représentée par une délégation de notre Conseil d'administration.

De nombreux membres de la région parisienne se sont joints au Conseil d'administration et au Bureau de l'U. A. G. pour aller, le 11 novembre, déposer une palme sur le tombeau du Soldat Inconnu. La délégation, ayant en tête le drapeau de notre Association, s'est formée avenue George-V, et est arrivée place de l'Etoile, vers dix heures, comme les années précédentes, bien que le cortège groupant toutes les Associations d'anciens combattants et de victimes de la guerre n'ait pas eu lieu cette année.

Société d'Impression et de Reliure du Livre pour les Aveugles

Bulletin bibliographique.

Livres parus :

Octobre 1929.

BAUDRY DE SAULNIER : *Petit Traité de T. S. F.* (V. 1).

COLETTE : *Chéri.*

KIPLING (Rudyard) : *Capitaines courageux.*

MAUROIS (André) : *Vie de Disraeli* (Vol. 1).

Livres sous presse :

Livre de messe en français. — 4 vol. (La Roue).

Adresser les demandes au Secrétariat de la S. I. R. L. A., 8, rue Robert-Estienne, Paris (8^e).

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 octobre, une somme de 20.050 francs, se répartissant comme suit :

Naissances	4.500
Veuves, enfants et couronnes.....	13.750
Secours	1.800

Il y a lieu d'ajouter à ces 20.050 francs, une somme de 45.300 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner dix demandes de secours, dont sept n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Flandias Gardel, de Domaize (Puy-de-Dôme), nous font part de la naissance de leur deuxième fillette, Jeanine, née le 19 septembre 1929.

Notre camarade et Mme Mithouard, de Corny-sur-Moselle, nous font part de la naissance de leur fille, Eliane, née le 11 septembre 1929.

Notre camarade et Mme Camuset, d'Auvet, nous font part de la naissance de leur fils, Guy-Robert, né le 15 septembre 1929.

Notre camarade et Mme Michel Soulié, de Laroche-de-Saint-Cernin, par Laroche (Corrèze), nous font part de la naissance de leur fille, Adrienne, née le 10 novembre 1929.

Notre camarade et Mme Lesade, de Luneray (Seine-Inférieure), nous font part de la naissance de leur fils, Michel, né le 9 novembre.

Notre camarade et Mme Clovis Chaullier, de Vaugines (Vau-

cluse), nous font part de la naissance de leur fils, Jacques, né le 3 novembre 1929.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Debeauvais (Raymond), d'Estrées-Saint-Denis (Oise), décédé le 31 octobre 1929, à l'âge de trente et un ans.

Notre camarade Severin, d'Ocqueville (Seine-Inférieure), décédé le 30 octobre 1929.

De notre camarade Begoin, d'Angoulême, décédé le 5 novembre 1929.

De notre camarade Marchal (Charles), de Denoeuvres (Meurthe-et-Moselle), décédé le 19 octobre 1929.

La petite fille de notre camarade Bayol, de Le Pas (Aveyron), décédée le 20 septembre, à l'âge de quatre mois.

Du père de notre camarade Adrien Martin, de Montélimar (Drôme), décédé à l'âge de soixante-dix-huit ans.

De la mère de notre camarade Cadé (Emile), d'Audenge (Gironde), décédée le 9 octobre 1929, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

De la mère de notre camarade Chomarat, de Lyon, décédée à l'âge de soixante-deux ans.

De la fille de notre camarade Garnaud, de Saint-Léger-La Montagne, décédée le 30 octobre, à l'âge de vingt-quatre ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-Verbal de la Séance du Conseil d'Administration

du 5 OCTOBRE 1929

La séance est ouverte à 14 h. 30 sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Favret, Amblard, Noireaux, Bloncourt, L'Evesque, Bardoux, Bois, Conan, Courteix, Guillam, Izaac, Lafargue, Lagarde, Lauté, Leveau, Muller, Nicolai.

M. de Traversay, président du Comité d'Action.

Les camarades : Chaillou, Courtas, Gudéfin, Hennebicque, Mathieu, Roy (Georges), Saillot.

Excusés : Antoine, Cabasson, Derunder, Malgat, Robert (Maurice), Satgé, Virot.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au président : Antoine.

Au secrétaire général : Satgé, Virot.

A Favret : Cabasson.

A Noireaux : Derunder.

A Leveau : Robert (Maurice).

Ordre du jour :

1° Procès-verbal des séances des Conseils d'administration du 15 juin et du 13 juillet 1929.

2° Election d'un administrateur.

3° Situations financières des mois de juin, juillet et août 1929.

4° Répartition d'un don de 6.000 francs en faveur de quatre membres de l'U. A. G.

5° Questions diverses.

1° Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 15 juin 1929. Lauté demande qu'il soit précisé, dans ce procès-verbal, que les démarches qui pourront être faites en faveur des ascendants des grands invalides, ainsi que l'a envisagé le Conseil, n'empêcheront pas celles qui ont trait à l'amélioration de la situation des aveugles eux-mêmes dans le sens du rapport de notre Commission des Pensions.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 13 juillet 1929.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2° M. de Traversay, président du Comité d'Action, et M. L'Evesque, trésorier de l'U. A. G., procèdent, à la demande du président, au dépouillement des bulletins de vote reçus en vue de l'élection d'un administrateur, en remplacement du camarade Lallement, démissionnaire.

Six candidatures avaient été enregistrées : celles des camarades Biray (Marcel), Bruley (Gabriel), Céré-Labourdette (Jean), Malingre (Hippolyte), Martin (Paul), Roy (Georges). Bulletins reçus : 24. Ont obtenu : Roy (Georges), 12 voix ; Céré-Labourdette, 11 voix ; Biray, 1 voix. En conséquence, le camarade Roy (Georges) est élu membre du Conseil d'administration.

3° Lecture est donnée des situations financières des mois de juin, juillet et août 1929. Ces situations sont adoptées à l'unanimité.

Sur proposition de Favret, le Conseil décide que, comme par le passé, les propositions d'augmentation et de gratifications à accorder au personnel lui seront soumises après avis de la Commission des Finances.

D'autre part, le Conseil adopte une proposition de Guillam tendant à ce que la décomposition des frais généraux figure, désormais, sur les situations financières qui sont communiquées aux administrateurs.

Le Conseil demande enfin à la Commission des Maisons de Repos de lui présenter un rapport relatif à l'utilisation du crédit fixé au budget de cette année notamment en ce qui concerne le centre de Franceville-Plage.

4° Un généreux anonyme, ayant fait don à l'U. A. G. d'une somme de 6.000 francs, à répartir en tranches égales, par voie de tirage au sort entre quatre aveugles, membres titulaires de l'Union, le Conseil procède à cette répartition. Le tirage au sort accorde le bénéfice de ce don aux quatre camarades dont les noms suivent : Blanchon (Louis), rue Champoly, au Legat-Tassin-La Demi-Lune (Rhône); Duval (Paul), Sainte-Gertrude, par Caudebec (Seine-Inférieure); Levy (Fernand), à Sains-en-Gohelle (Pas-de-Calais); Jouguelaire (Camille), 19, rue de Liège, Alfortville (Seine).

5° Au nom du Bureau, le secrétaire général demande au Conseil d'administration de prendre une délibération relative à la location d'un coffre où devront être déposés provisoirement les titres composant notre portefeuille et après explications fournies par le trésorier. A l'unanimité, moins une voix (Conan), le Conseil d'administration donne pouvoir à son trésorier, M. Gaston L'Evesque, pour louer un coffre à la Banque Nationale de Crédit, Agence de la Trinité, place de la Trinité, à Paris, afin d'y déposer provisoirement les titres et valeurs mobilières composant le portefeuille de l'Union des Aveugles de Guerre, 25, rue Ballu, Paris (9°). M. Gaston L'Evesque est mandaté pour avoir accès au dit coffre et sera détenteur de la clef. En cas d'empêchement de M. L'Evesque, M. le baron de Traversay et M. Oscar Bloch jouiront des mêmes pouvoirs que ceux donnés à notre trésorier. M. de Traversay et M. Bloch ne pouvant agir qu'ensemble en vertu des pouvoirs ainsi transmis, qui seront indivisibles.

Le Conseil prend également, à l'unanimité, la délibération suivante : « Les membres du Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre, consentent formellement à ce que l'inscription n° 22, vol. 758, de la somme de 15.000 francs, prise le 2 mai 1929, au profit de ladite Union, contre M. Berton (Roger) et Mme Charlotte-

Louisa Thierry, son épouse, demeurant ensemble à Châlons-sur-Marne, au Bureau des Hypothèques de Châlons-sur-Marne, soit primée par une autre inscription prise au profit des « Amis des Soldats Aveugles », contre M. et Mme Berton, au même Bureau des Hypothèques, pour sûreté d'un prêt de 10.000 francs consenti par ladite Œuvre à M. et Mme Berton, et pour tous intérêts, frais et autres accessoires. »

A l'unanimité, le Conseil prononce les adhésions des camarades dont les noms suivent :

En qualité de membres titulaires :

COUPEZ (Henri), 14, rue Danton, au Parc-Saint-Maur, réformé à 100 0/0, plus 10 0/0, article 12, titre définitif, ancien combattant.
JULIÉ (Lucien), 16, rue Michel-Servet, Dijon (Côte-d'Or), réformé à 100 0/0, article 10, plus 70 0/0, article 12, titre définitif, ancien combattant.

VEILLARD (Georges), 10, rue Chanzy, La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), réformé à 100 0/0, article 10, plus 20 0/0 article 12, titre définitif, ancien combattant.

En qualité de victime civile :

RUFFENACH (Xavier), à Wisches (Bas-Rhin), réformé à 100 0/0, article 10, plus 20 0/0, article 12, titre définitif.

Une demande d'allocation pour naissance de son enfant, présentée par un camarade, membre de l'U. A. G. à titre de victime civile, est prise en considération par le Conseil.

Satisfaction est également donnée à un autre membre victime civile, qui sollicitait un prêt de 1.000 francs, le titre de pension établi à son nom ne lui étant pas encore parvenu.

Appelé à se prononcer sur l'attribution de l'allocation pour décès à la veuve d'un camarade dans le dossier duquel ne se trouvait pas la fiche de renseignements que tous les membres de l'Union ont été invités à remplir, le Conseil, après examen de la situation qui lui est présentée, décide d'accorder l'allocation dont il s'agit. Il est, toutefois, décidé qu'un nouvel et dernier avis sera adressé à tous les membres qui ont négligé de remplir leur fiche individuelle et faute par eux d'avoir répondu au questionnaire communiqué, l'attribution de l'allocation pour décès ne pourra pas avoir lieu au profit des bénéficiaires éventuels.

Invité à désigner le délégué de l'U. A. G. au sein du Conseil National de la Confédération pour l'année 1930, et au sein du Comité Directeur de la F. I. D. A. C., le Conseil renouvelle le mandat de son président, délégué actuel de notre Association.

Lecture est donnée d'une lettre de Satgé relative au changement de qualificatif qu'a subi la Maison que nous devons ériger et à la propagande entreprise pour la réalisation de cette Maison.

A la demande du président, les observations présentées par Satgé sont renvoyées à l'examen de la Commission de la « Maison des Aveugles de Guerre ».

Le Conseil est mis au courant d'une lettre adressée par le camarade Arsène Thomas au sujet des pensions.

Une note de Lagarde, qui a séjourné à Lacanau, cet été, relative à cette station balnéaire et aux locations faites par nous, est communiquée au Conseil, qui remercie Lagarde des renseignements ainsi fournis.

Guillam ayant demandé au secrétaire général le résultat de la visite qu'il devait faire à M. le sénateur Victor Bérard pour l'entretenir de la question des pupilles, Bloncourt expose que Noireaux et lui-même ont été reçus, le 4 juillet, par le président de la Commission de l'Enseignement du Sénat, et que celui-ci leur a donné l'assurance que le projet Picot serait définitivement voté pour la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 45.

Départementale du Tarn

Procès-verbal de la séance du 6 octobre 1929 à Castres.

La séance est ouverte à 10 h. 30, sous la présidence du camarade Satgé, d'Albi, président.

Sont présents, les camarades Huc, Carrié, Enjalbert, Germa, Saint-Marty, Geniès, Caillaut, Dupuy, Satgé, Sévérac, Vidal.

Excusés, les camarades Montalan, Gatimel, Bonnet, Blatgé.

Absents : Cance et Tanis.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. *Adopté.*

Lecture du rapport financier. *Adopté.*

Maison de l'Aveugle. Il est donné lecture et explications du plan contenu sur la feuille envoyée pour la propagande en faveur de la Maison de l'Aveugle ; après une discussion, où ont pris part la majeure partie des camarades, la Départementale estime qu'avant d'engager aucune dépense, l'on pourrait se renseigner sur le nombre de camarades désirant bénéficier des avantages de la Maison de l'Aveugle et s'informer si telle qu'elle est conçue ladite Maison correspond aux besoins et aux exigences de tous.

Les camarades discutent ensuite des exigences de la vie. A ce sujet, la Départementale fait confiance aux dirigeants de l'U. A. G. pour entreprendre toutes démarches susceptibles d'améliorer le sort de l'Aveugle de Guerre.

Certains cas particuliers de camarades sont traités et chacun, satisfait des renseignements qui lui sont donnés et de la bonne journée qu'il a passée, se donne rendez-vous pour la prochaine réunion en mars.

Renouvellement du Bureau. Sont élus : président, le camarade Satgé (Charles), d'Albi ; Enjalbert (Jacques), de Saint-Juéry, secrétaire, et Mme Satgé, trésorière voyante.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire : ENJALBERT.

Rapport financier.

Reste en caisse au 28 octobre 1928.....	358 50
Subvention Mairie de Mazamet.....	98 10
Subvention Mairie d'Albi.....	100 »

Total 556 60

Dépenses

Indemnités aux camarades, réunion du 28 octobre.....	150 »
Convocations réunion et correspondance camarades et U. A. G.....	13 »

Total 163 »

Reste en caisse, au 6 octobre 1929, 556 fr. 60 — 163 fr. = 393 fr. 60.

La Trésorière : Mme SATGÉ.

Vœux présentés par le Groupement Départemental du Finistère au cours de son Assemblée Générale du 20 Juin 1929

Pension.

Les Aveugles de Guerre du Finistère, réunis en assemblée générale le 20 juin 1929, demandent au Conseil d'administration de l'U. A. G. de veiller à ce que leur pension ne perde jamais de sa valeur d'achat en regard des fluctuations du prix de l'existence et que la réparation

MORALE, à laquelle nous pouvons prétendre, soit prise en considération pour le calcul de notre pension.

Adopté à l'unanimité.

Reversion.

Les Aveugles du Finistère réunis en assemblée générale, le 20 juin 1929 :

Regrettant que le texte de loi relatif à la reversion des pensions des grands invalides, voté par le Parlement l'an dernier, ne réponde pas du tout à l'esprit du vœu émis à ce sujet, demande à l'Union de reprendre cette question jusqu'à ce que toute veuve d'Aveugle de Guerre soit, après décès de son époux, assurée du bénéfice de la reversion de pension, à condition que le mariage ait duré un an ou qu'un enfant soit né de cette union ou que cette union ait été rompue par la mort accidentelle de l'époux.

En attendant que soit donnée satisfaction sur une revendication aussi légitime que celle dont il s'agit, les camarades du Finistère demandent :

Que l'U. A. G. attribue aux veuves de nos camarades qui ne seraient pas actuellement bénéficiaires de la reversion de pension, un secours renouvelable chaque année.

Adopté à l'unanimité.

Maison de Repos.

Les Aveugles du Finistère, réunis en assemblée générale, le 20 juin 1929, demandent à l'U. A. G. :

Qu'en dehors de Franceville, il ne soit plus ni loué, ni créé aucune autre maison de repos, mais que, pour favoriser le séjour des camarades à la campagne ou à la mer, pour éviter, pour se rendre aux maisons de repos de l'Union, des voyages très longs et très coûteux, surtout à ceux d'entre nous chargés de famille, enfin, pour dégager l'Union de toute responsabilité à ce sujet, il soit tous les ans accordé, à un certain nombre de camarades, des subventions dans le but de s'offrir un séjour à la campagne ou à la mer, soit dans leur région, soit où bon leur semble et pour l'époque et la durée de séjour qu'il leur convient.

Adopté à l'unanimité.

Les camarades du Finistère, réunis en assemblée générale le 20 juin 1929, rappellent à l'U. A. G. le projet d'attribution d'une somme de 250 francs aux mille camarades les plus âgés ; demandent que ce

projet soit repris par l'Union en 1930, mais au bénéfice des camarades chargés de famille, en faisant cette attribution au prorata des charges de chacun des bénéficiaires.

Adopté à l'unanimité.

Compte rendu de la réunion du Groupe de Limoges le 13 Octobre 1929

L'assemblée du Groupe de Limoges s'est tenue, en cette ville, le dimanche 13 octobre 1929, Salle annexe de la Chambre de Commerce.

Étaient présents : Capet, Cluzelaud, Denis, Dessaix, Fonchy, Grand, Grelaud, Latière, Pallier, Pélissier, Sigault, Tricaud, Valladeau, Veyret, Maillasson, Pagan, Quinsat, Touzet, Chézeau, Desbans, Dupuy, Izaac, Monbœuf, Martinet, Vouchet, Estorge, Lagarde, May.

Excusés : Fauconnet, Delhomme, Millet, Begoin, Peyrebrune, Rouhaud.

Au début de la séance, Lagarde, qui préside, remercie la Chambre de Commerce de Limoges de sa bienveillante hospitalité, puis il présente les excuses du trésorier voyant du Groupe, M. Tendeau de Marsac, qu'une douloureuse indisposition tient éloignée de nous aujourd'hui ; le président et l'assemblée envoient au dévoué trésorier leurs vœux de prompt rétablissement. Il est ensuite donné connaissance des travaux de l'Union dans l'année écoulée. Au cours de l'échange de vue qui suit, les vœux ou avis suivants sont émis :

Action extérieure. — Le Groupe de Limoges invite le Conseil de l'U. A. G. à s'occuper d'urgence de la question des pensions des ascendants, une proposition gouvernementale visant les ascendants d'aliénés incitant à agir dans cette voie.

Le Groupe renouvelle ses vœux antérieurs relatifs à l'admission de tous les enfants des grands invalides comme pupilles de la nation, ainsi qu'au droit à pension des veuves des camarades mariés postérieurement au délai de deux ans après la cessation des hostilités, et ce, sans restriction quant à l'origine du décès.

Le Groupe demande également, qu'en ce qui concerne les soins gratuits, l'Union fasse tous ses efforts pour obtenir au moins la fourniture gratuite des spécialités pharmaceutiques autorisées par l'Assistance Publique de Paris ; il est demandé aussi que, dès maintenant, ces spé-

cialités autorisées soient remboursées aux camarades venant à faire appel à la Caisse de maladies de l'Union.

Action intérieure. — Se plaçant uniquement sur le terrain administratif, afin de dégager les devoirs et responsabilités de chacun et toute question de personne mise de côté, le Groupe émet le vœu que soient incompatibles les fonctions de secrétaire général de l'Union et celles éventuelles de secrétaire administratif.

En ce qui concerne la prochaine assemblée générale de l'Union, le Groupe demande que les questions : action sociale, civique et internationale ne figurent pas à l'ordre du jour, ces questions ayant été amplement traitées l'an dernier.

Le Groupe approuve la création de la Maison de Retraite ; il insiste toutefois pour qu'il ne soit pas porté atteinte au capital mobilier actuel de l'Union. Le Groupe est également favorable à la continuation du système des maisons de repos autres que Franceville, ainsi qu'à la Caisse de maladie de l'U. A. G., ces institutions, dans leurs débuts, semblant rendre de réels services.

AVIS DIVERS

Appareils de haute fréquence, modèle très sérieux pour se traiter soi-même : névralgies, sciatique, maladies de peau, mauvaise circulation du sang, arthritisme, anémie, goutte, constipation, etc.

Remise 10 0/0 aux camarades.

Ecrire au camarade Henri Morand, 16, rue de Guéramé, à Alençon (Orne), qui enverra la notice explicative sur demande.

Du camarade Lacotas, 5, rue Gerhardt, Montpellier (Hérault) :

	Hectolitre (pièce)	Hectolitre (demi-pièce)
Vin rouge coteau, 8°	235 francs	255 francs
Vin rouge coteau, 1 ^{er} choix, 9°	250 —	270 —
Vin rouge coteau, supérieur, 10°	275 —	295 —
Vin rouge Saint-Georges, 10° 5	295 —	315 —
Vin blanc Picpoul, 10°	295 —	315 —

Ces prix, à l'hectolitre, franco de port, de logement et de régie, gare destinataire.

A vendre : Occasion. Prix, 250 francs : Machine à tricoter, marque Abeilhe. Largeur 34 ; jauge 7.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Martin (Paul), 10, rue de l'Union, La Courneuve.

Le docteur Emile Aelion, chirurgien-dentiste, de la Faculté de Médecine de Paris, nous rappelle qu'il se tient toujours à la disposition des membres de l'U. A. G. et de leurs familles, pour leur donner gracieusement les soins dentaires dont ils pourront avoir besoin.

L'Œuvre « Les Amis des Soldats Aveugles » a reçu de la Maison G.-H. Wickhal, 15, rue de la Banque, à Paris, trois bons pour bandages de ceinture sur mesures, que cette Maison met gracieusement à la disposition de trois Aveugles de Guerre.

En faisant part à nos camarades de l'offre de ces bons, que l'Œuvre des Amis nous prie de porter à leur connaissance, nous invitons ceux d'entre eux que cette offre pourrait intéresser, à s'adresser à nous pour recevoir les bons qui leur permettront de bénéficier de l'avantage dont il s'agit.

LE VELO-CAR

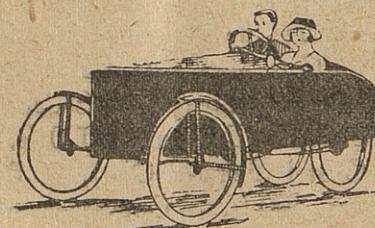
SALON DU CYCLE

du 25 octobre au 5 novembre

Pas d'impôts

Pas d'essence

*Pas de permis
de conduire*



Vente au

comptant

et

à crédit

Demander notice à votre camarade Lamerand,
47, boulevard Ménilmontant, Paris (XI^e)

Dons avec affectation spéciale pour la création de la " Maison des Aveugles de Guerre "

Souscription à l'occasion du gala de Maurice Chevalier, à Cannes, 118.500 fr. — Commune de Djedjelli (Constantine), 100 fr. — Ville de Tebessa (Constantine), 200 fr. — Commune d'Azazga (Algérie), 100 fr. — Commune de Riau (Var), 50 fr. — Caisse d'Epargne de Saverne (Bas-Rhin), 500 fr. — Caisse d'Epargne de Villefranche (Rhône), 1.000 fr. — Ville de Toul (Meurthe-et-Moselle), 100 fr. — Caisse d'Epargne de l'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse), 500 fr. — Caisse d'Epargne de Vienne (Isère), 500 fr. — Commune de Toucy (Yonne), 50 fr. — Commune de Bischwiller (Bas-Rhin), 200 fr. — Ville de Châtelleraut (Vienne), 50 fr. — Caisse d'Epargne de Tonnerre (Yonne), 50 fr. — Caisse d'Epargne de Château-Thierry (Aisne), 100 fr. — Commune d'Ingwiller (Bas-Rhin), 100 fr. — Commune de Huningue (Bas-Rhin), 30 fr. — Caisse d'Epargne de Chauny (Aisne), 500 fr. — Ville de Doué (Maine-et-Loire), 50 fr. — Ville de Barcelonnette (Basses-Alpes), 50 fr. — Caisse d'Epargne de Dijon (Côte-d'Or), 2.000 fr. — Commune de Rozoy-sur-Serre (Aisne), 100 fr. — Commune d'Eymet (Dordogne), 50 fr. — Commune de Criquetot l'Esneval (Seine-Inférieure), 100 fr. — Chambre de Commerce de Saint-Louis (Sénégal), 1.145 fr. — Commune de Saint-Rémy (Vosges), 25 fr. — Commune d'Albestro (Bas-Rhin), 100 fr. — Commune de Maison-Carrée (Alger), 200 fr. — Commune de Ferney, Voltane (Ain), 100 fr. — Commune de Taher, Constantine, 300 fr. — Commune de Pas-en-Artois, 25 fr. — Ville de Kroubs (Constantine), 500 fr. — Caisse d'Epargne de Mâcon (Saône-et-Loire), 200 fr. — Caisse d'Epargne de Sedan (Ardenne), 100 fr. — Chambre de Commerce de Djibouti, 1.000 fr. — M. et Mme R. Wallut, Bruyères-le-Chatel (Seine-et-Oise), 20.000 fr. — Chambre de Commerce de Colmar, 500 fr. — Gouvernement des côtes françaises des Somalis, 1.000 fr. — Commune de Mareuil-sur-Lay (Vendée), 50 fr. — Ville de Cusset (Allier), 100 fr. — Commune de Rohrbach (Moselle), 40 fr. — Caisse d'Epargne d'Avignon, 500 fr. — Caisse d'Epargne de Montauban, 2.000 fr. — Commune de Sompuis (Marne), 25 fr. — Commune de Creutzwald (Moselle), 200 fr.

(A suivre.)

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : AMBLARD, FAVRET, NOIREAUX.
Secrétaire général : BLONGCOURT.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BOIS, CABASSON, COMAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, LEVEAU, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;
M. le Baron DE TRAVERSAY, Président;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire adjoint;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;
M. Marcel BLOCH;
Mme BROQUIN;
M. CHEPPER;
M. Pierre CHÉROT;
Mme CHEVALIER;
Mme CONTAMIN;
Mlle JALAGUIER;
Baronne DE GROTHUSS-GERNANDT;
Mme HENRI;
Mme KALT;
Mme L'EVESQUE;
Mme LÉVY-WEISS;
M. MAYER.
Mme MEYER;
Mme MUS;
M. PASCAL;
D^r SCHNEIDER;
Colonel DE TRAVERSAY.

Liste des Donateurs

Les réservistes du 121° d'Infanterie, 120 fr. 70. — Anonyme 32.066 fr. 25. — Collecte faite au mariage des époux Vauchelet, à Longwy, 83 fr. — Société Avignonnaise d'Electricité, Avignon, 50 fr. — Mlle Gendrot, Aulnay-sous-Bois, 50 fr. — Une Bourguignonne, 25 fr. — Mlle Marie Brossand, Pornic (Loire-Inférieure) 200 fr. — M. Boiere, Paris, 200 fr. — M. Napoléon Rancy, Mazargues (Bouches-du-Rhône), 5.000 fr. — Mlle Lemoine, Paris, 8 fr. — Mlle Gendermen, Paris, 100 fr. — M. le docteur Aéliou, Paris, 50 fr. — Anonyme G. H., 10 fr. — M. Pierron, Antibes, 25 fr. — Société Colombophile des Mines de Courrières, 608 fr. — M. Lerche, Paris, 50 francs.

